Rue Denis papin
09600 LAROQUE D'OLMES

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE

OCCITANIE GEOTEX – CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE FABRICATION DE GEOTEXTILE

ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

PIECE JOINTE N°5 CERFA (RESUME NON TECHNIQUE)

VERSION 2 – DECEMBRE 2024

Ce dossier a été réalisé avec le concours de l'Unité Conseil

APAVE EXPLOITATION FRANCE
Agence Conseil Toulouse
11, rue Alexis de Tocqueville
31200 TOULOUSE

PIECE JOINTE N°5[1] (RESUME NON TECHNIQUE)

ETUDE D'INCIDENCE (RESUME NON TECHNIQUE)

[1] Référence au formulaire CERFA n°15964*03

1 PREAMBULE

A l'issue de l'examen au cas par cas prévu par l'article R. 122-3, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale (cf. décision correspondante en PJ n°6). Le présent document constitue donc l'étude d'incidence proportionnée à l'importance du projet et à son incidence prévisible sur l'environnement au regard des intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement (article R.181-14 du code de l'environnement).

Conformément aux articles R.181-14 du Code de l'Environnement, la présente étude d'incidence expose successivement :

1) Une description du projet (détaillée en PJ n°46 (Description des installations) du CERFA n° 15964*02 relatif au présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter).

2) Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement.

3) Une description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet.

4) Une description des incidences notables (effets directs et, le cas échéant, effets indirects secondaires, cumulatifs, transfrontaliers, à court, moyen et long termes, permanents et temporaires, positifs et négatifs) que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant, entre autres :

5) Une description des incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné.

6) Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage.

7) Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées.

8) Les conditions de remise en état du site après exploitation.

9) Une description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement.

Il est à noter que :

- ⇨ Le site OCCITANIE GEOTEX (« installation non IED ») n'est pas visé par la section 8 du chapitre V du titre Ier du livre V
- ⇨ Le site OCCITANIE GEOTEX (non soumis à Quotas de CO_2) n'est pas visé par les articles L. 229-5 et L. 229-6 du Code de l'Environnement.
- ⇨ Le site OCCITANIE GEOTEX (non soumis à garanties financières) n'est pas visé par les articles R. 516-1 ou R. 515-101 du Code de l'Environnement.
- ⇨ Le projet n'est pas déposé dans le cadre d'une demande de modification substantielle, c'est une demande d'autorisation initiale.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 PRESENTATION DU PROJET

Le marché du géotextile est détenu en très grande majorité par des industriels utilisant des produits issus de l'industrie de la plasturgie. A cet effet, les impacts environnementaux négatifs sont nombreux : affaiblissement des ressources naturelles, transport, bilan carbone sur le cycle de vie complet des produits (extraction, production, transport, mise en œuvre et destruction en fin de vie).

Initié en 2018 et avec le concours financier de la Région OCCITANIE, un projet précédent a permis de démontrer, au travers d'une filière locale, la faisabilité de la fabrication et la commercialisation des ***géotextiles/géo-composites biosourcés d'origine entièrement végétale***. A partir de ***fibres locales*** (tissées ou non-tissées), ces nouveaux produits seront dédiés à des applications de génie écologique et de génie civil pour lesquelles les préoccupations environnementales sont maintenant devenues majeures.

Ainsi en s'appuyant sur les travaux de développement précédemment menés, le projet OCCITANIE GEOTEX a pour objectif ambitieux de ***produire des géotextiles 100% biosourcés avec une technologie de rupture associant une couche d'intissé et tissé pour apporter des caractéristiques techniques inédites à ce support. Cela permettra de rendre les géotextiles d'origine naturelle biosourcé, plus résistants offrant ainsi une alternative concurrentielle aux géotextiles synthétiques.***

Le site industriel sera le **premier au monde** à être capable de réaliser un géotextile **couplant laine et chanvre et de 4 mètres de largeur**. Les choix technologiques remettent le végétal au cœur des réponses en particulier vis-à-vis des problématiques environnementales telles que **l'élimination de polluants, épuration des eaux et la stabilisation des sols**.

Les principaux objectifs du projet sont :

- Concevoir des géotextiles naturels, biosourcés, innovants, biodégradables en réponse à un marché détenu par des fabricants de produits issus de la transformation des hydrocarbures.
- Créer une chaîne de valeur locale permettant une réduction des émissions de carbone.
- Réorienter une agriculture avec des semences moins consommatrices d'eau, valoriser des déchets, ne plus utiliser de pesticides, consolider l'activité des agriculteurs, offrir un débouché à la laine aujourd'hui non valorisée (dont la quasi-totalité est exportée en Asie).
- Développer un outil industriel avec des nouvelles machines moins consommatrices d'énergie (électricité, eau et gaz).
- Engager un chantier d'envergure en 2023 avec la chambre d'agriculture de l'Aude et agriculteurs locaux pour valider la faisabilité et le choix des semences appropriées pour le projet (chanvre) sur une surface de 12 hectares.

2.2 LOCALISATION

Le terrain assiette du projet, d'une surface de 22 302 m², se situe sur la commune de Laroque d'Olmes, sur un ancien site industriel de fabrication de textile (anciens bâtiments SAB/SOTAP). Ce site est localisé sur le côté Sud de la ville. Il est entouré de différentes constructions mais à majorité industrielle avec quelques habitations individuelles au nord du site.

La figure suivante présente la localisation du site.

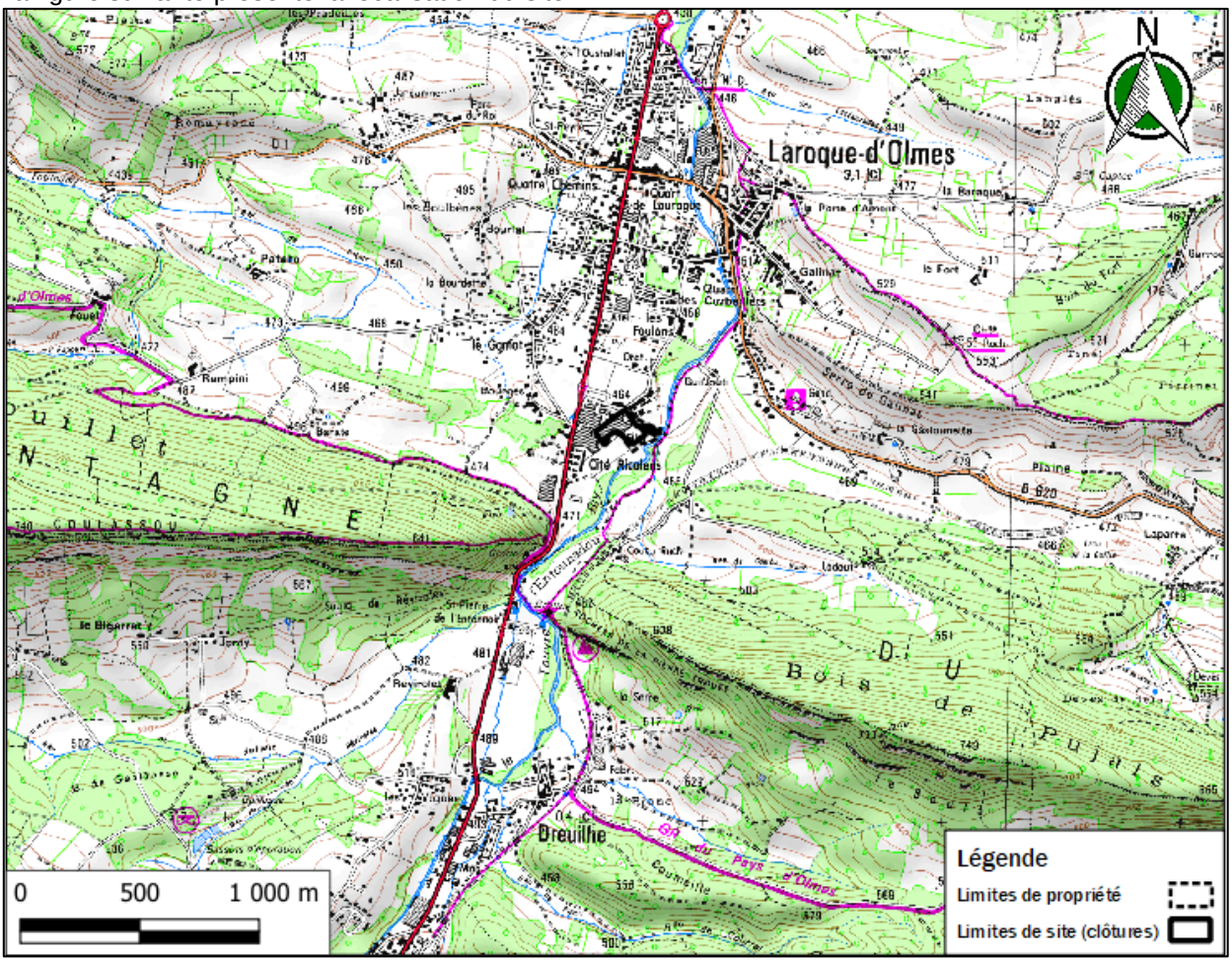

Le terrain sera livré « brut » après démolition des bâtiments existants par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, actuel propriétaire du terrain.

2.3 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

L'unité de production de géotextile biosourcé se décompose de 4 bâtiments distincts (pour une emprise au sol totale de 9 701 m²) :

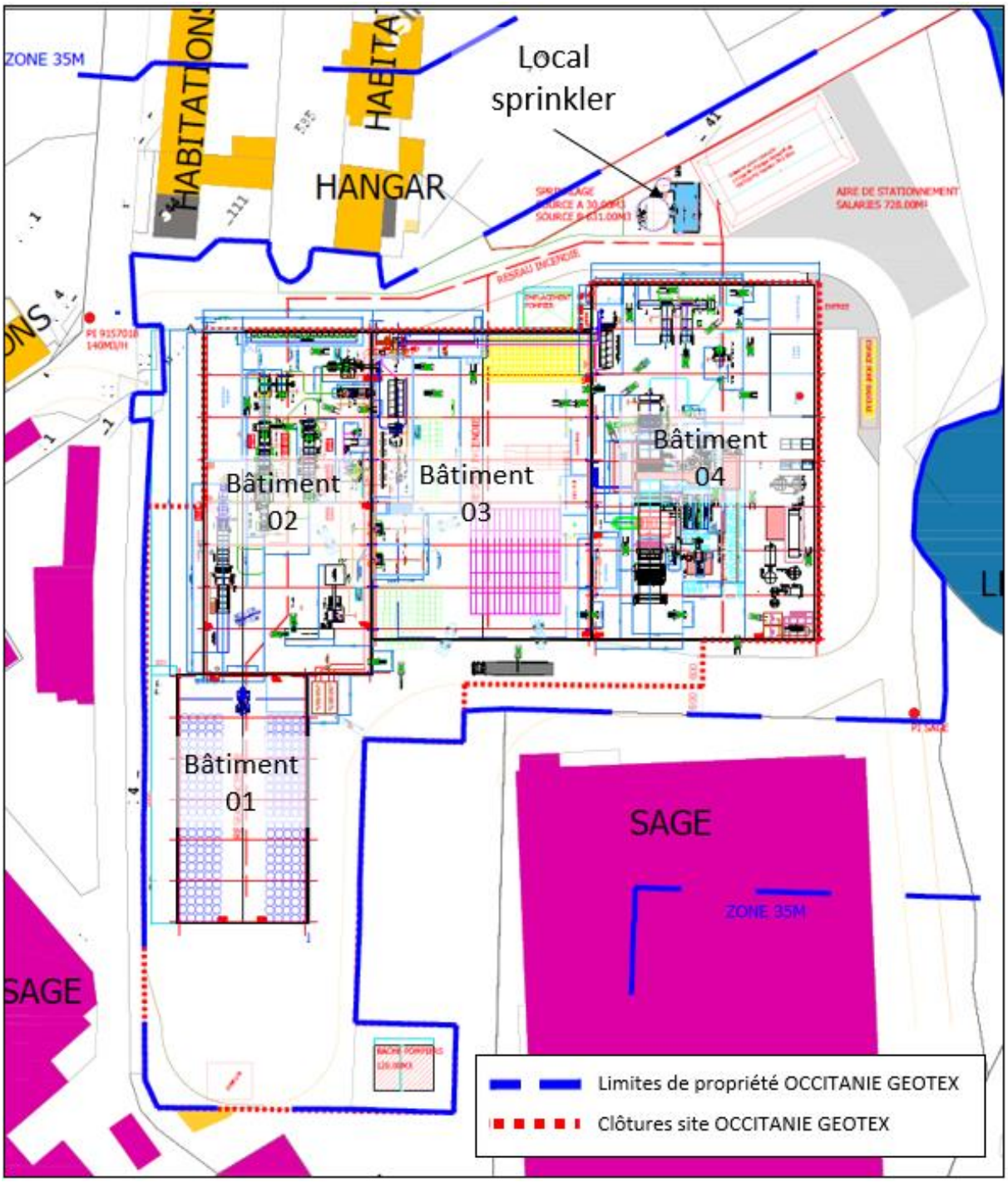

Le **Bâtiment 01** (Stockage 01), d'une surface de 1 294 m², sera dédié au stockage des matières premières. Il permettra de stocker les balles de paille de chanvre (288 tonnes).

Ce bâtiment en structure métallique aura une hauteur de 13 m (acrotère) par rapport au terrain naturel et sera ouvert sur sa façade Ouest.

Le Bâtiment 02 (Usine 01), d'une surface de 2 304 m², constituera l'atelier de décortication.
Il abritera l'unité de décortication du chanvre ainsi que le local maintenance.
Ce bâtiment en structure métallique aura une hauteur de 13 m (acrotère) par rapport au terrain naturel.

Le Bâtiment 03 (Stockage 02), d'une surface de 2 714 m², sera dédié au stockage des produits finis (rouleaux de géotextile) et semi-finis (balles de fibres pressées et chènevottes). Il abritera également des locaux techniques (local air comprimé, chaufferie biomasse et local TGBT) ainsi que le dépoussiéreur de l'unité de décortication.
Ce bâtiment en structure métallique aura une hauteur de comprise entre 13 et 15 m (acrotère) par rapport au terrain naturel et sera ouvert sur sa façade Ouest.

Le Bâtiment 04 (Usine 02), d'une surface de 3 238 m² constituera l'atelier hydroliage. Il abritera la ligne d'hydroliage ainsi que les bureaux, locaux sociaux, laboratoire et local de charge des engins de manutention.
Ce bâtiment en structure métallique aura une hauteur de 15 m (acrotère) par rapport au terrain naturel.

Le procédé industriel comporte deux étapes principales :

- La décortication du chanvre afin récupérer uniquement les fibres de chanvre
- L'hydroliage des fibres de chanvre sur un filet laine/chanvre afin de former le produit fini (géotextile).

Le produit fini est ensuite stocké sous forme de rouleaux.

3 ANALYSE DE L'ETAT ACTUEL DE LA ZONE ET DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET

3.1 ENVIRONNEMENT DU SITE

Le voisinage du site est le suivant :

- Du Sud-Ouest au Nord-Ouest : la société SAGE Automotive ;
- Au Nord et Nord-Est : des habitations ;
- Au Sud Sud-Est : la rivière « le Touyre ».

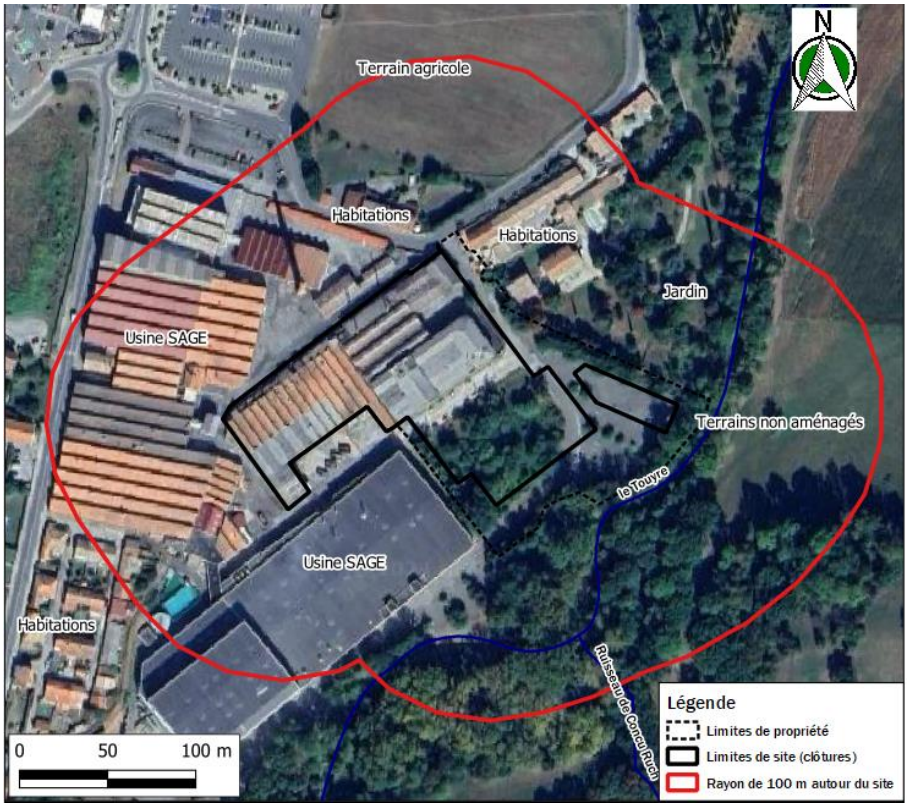

3.2 RESEAU ROUTIER

L'accès au site OCCITANIE GEOTEX se fera depuis la rue Denis Papin au Nord du site, elle-même desservie par la RD625 traversant la commune de Laroque d'Olmes.

Le principal axe autoroutier à proximité du site est l'A66 reliant Toulouse à Pamiers.

Depuis Pamiers, l'accès au site se fera en empruntant la RN20 jusqu'à la sortie 12 après Foix puis successivement la RD117 jusqu'à Lavelanet avant de rejoindre la RD625 à Laroque d'Olmes.

3.3 CLIMAT

Le climat du secteur est de type océanique dégradé avec des influences montagnardes en raison de sa proximité avec les Pyrénées. Les hivers y sont relativement froids, avec des températures pouvant descendre sous 0°C, surtout en janvier. Les étés sont modérément chauds, avec des températures autour de 25 à 30°C en juillet et août, mais rarement caniculaires.

Les précipitations sont bien réparties tout au long de l'année, avec un pic au printemps et à l'automne. L'humidité est plus présente en automne, et la neige peut apparaître en hiver, notamment en altitude. Le relief environnant contribue à des variations climatiques locales, avec parfois des vents de montagne frais qui modèrent la chaleur estivale.

3.4 GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

La commune de Laroque-d'Olmes se situe dans la partie sud de la zone dite Sous-Pyrénéenne, non loin de la zone nord-Pyrénéenne. La région présente un agencement géologique relativement complexe, avec des formations géologiques parfois imbriquées très aléatoirement. Cela est lié à son histoire tectonique survenue au cours de l'ère tertiaire, qui a profondément chahuté les formations en place pendant l'orogenèse pyrénéenne et favorisé de nouveaux dépôts au gré de diverses phases de transgressions marines.

D'après les investigations déjà réalisées sur le site voisin SAGE Automotive, l'aquifère présent au droit du site est l'aquifère alluvial du Touyre, dont le niveau statique est situé entre 4,0 et 7,0 m de profondeur.

Au droit du site, le sens d'écoulement de la nappe alluviale du Touyre, sujette à des fluctuations saisonnières, est orienté vers le Nord – Nord-Est.

3.5 HYDROLOGIE ET EAUX DE SURFACE

Le projet OCCITANIE GEOTEX est situé en bordure de la rivière « Le Touyre ».

Le site ne rejette pas directement ses eaux usées au milieu naturel, elles sont traitées sur la station d'épuration de Laroque d'Olmes dont l'exutoire est le Touyre.

Qualité des eaux du Touyre (Source : SIEG sur la base des données 2023)

Code masse d'eau	Nom du cours d'eau	Etat Ecologique actuel	Etat Chimique actuel	Paramètres déclassants
FRFR158	**Le Touyre**	**Etat écologique moyen**	**Etat chimique bon**	**Physico-chimie (phosphore total et orthophosphates)**

3.6 CAPTAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le projet OCCITANIE GEOTEX n'est pas situé dans le périmètre d'une aire d'alimentation de captage d'eau destinée à la consommation humaine.

L'aire d'alimentation de captage d'eau potable la plus proche (AAC du Moulin Neuf Treziers) est située à environ 10 km au Nord.

3.7 RISQUE D'INONDATION

La commune de Laroque d'Olmes est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), prenant en compte le risque inondation.

Une légère partie au Sud du terrain d'implantation est située en zone inondable. **Dans le cadre du projet, aucun travaux, constructions ou installations ne sont prévus dans cette zone.**

3.8 QUALITE DE L'AIR

La commune de Laroque d'Olmes ne dispose pas d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

A l'échelle locale, aucune station de mesure n'est située à proximité de la commune de Laroque d'Olmes. La station la plus proche en Ariège est localisée sur la commune de Saint-Girons, à environ 60 km à l'Ouest du site.

On constate que la qualité de l'air à proximité de l'agglomération de Saint Girons est bonne en moyenne annuelle.

Selon les données d'ATMO Occitanie, la qualité de l'air observée en Ariège est bonne en moyenne annuelle.

3.9 BIODIVERSITE

Les principales sensibilités écologiques identifiées à proximité du projet sont :

- La ZNIEFF « Réseau hydrographique du Touyre entre Montferrier et Léran » située en mitoyenneté Sud du projet ;
- Les zones humides associées au Touyre situées en limites Sud du projet.

Un diagnostic écologique a été réalisé sur le site, comprenant 3 inventaires de terrain réalisés en juin, août et septembre 2024. La cartographie ci-dessous présente une synthèse des enjeux globaux sur le terrain du projet.

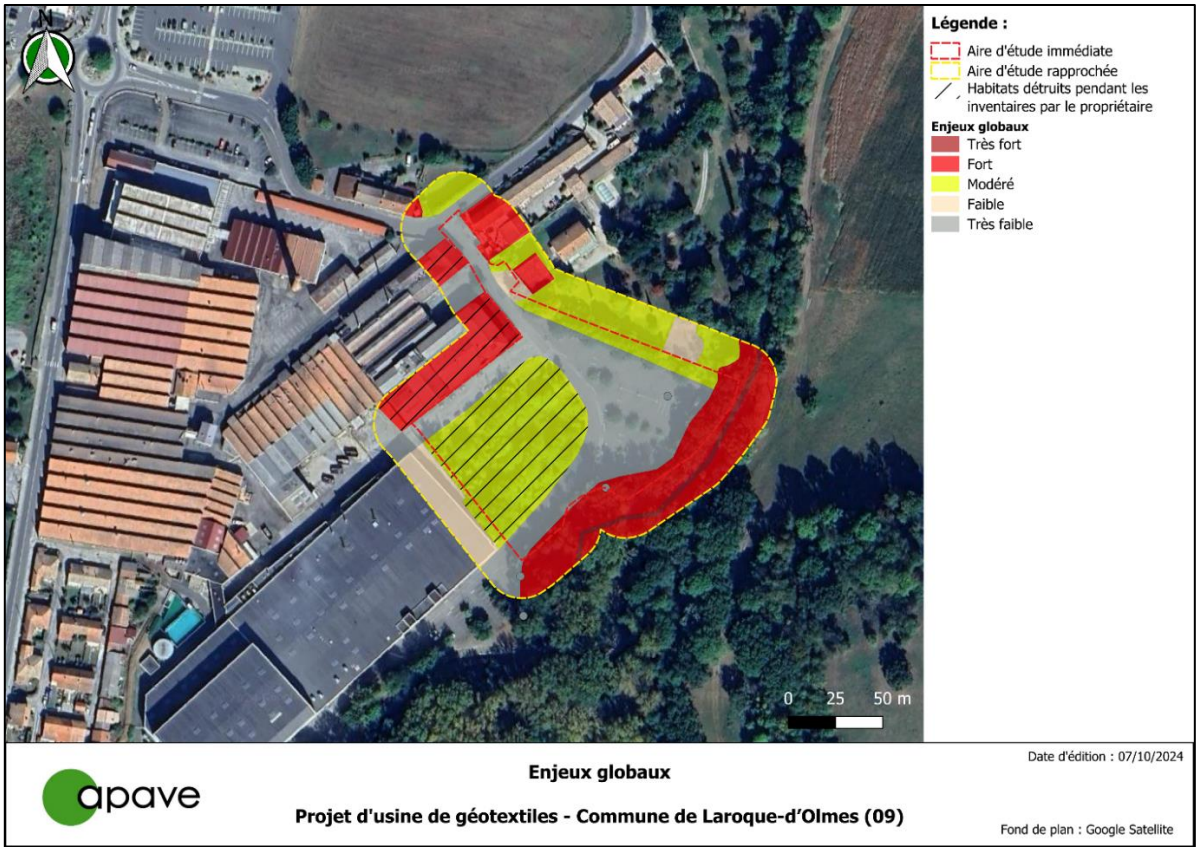
N
Légende :
Aire d'étude immédiate
Aire d'étude rapprochée
Habitats détruits pendant les inventaires par le propriétaire
Enjeux globaux
Très fort
Fort
Modéré
Faible
Très faible
0 25 50 m
Enjeux globaux
Projet d'usine de géotextiles - Commune de Laroque-d'Olmes (09)
Date d'édition : 07/10/2024
Fond de plan : Google Satellite

4 DESCRIPTION DES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

4.1 INTEGRATION DANS LE PAYSAGE

Le projet OCCITANIE GEOTEX est prévu sur une friche industrielle (anciens bâtiments SAB/SOTAP) en mitoyenneté du site SAGE Automotive existant.

Le projet prévoit la construction de bâtiments de hauteur sensiblement identique (13 à 15 m par rapport au sol) aux bâtiments en cours de démolition. Par ailleurs, compte tenu de la topographie du terrain d'implantation et de la hauteur des bâtiments prévus (13 à 15 m), les bâtiments seront très peu visibles depuis la voie publique (Rue Denis Papin) car situées en contre-bas.

4.2 APPROVISIONNEMENT EN EAU

Le site sera alimenté depuis le réseau public de distribution d'eau potable géré par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Pays d'Olmes (SAEPPO).

Aucun forage ou prélèvement dans les eaux souterraines ou superficielles ne sera réalisé.

Le principal poste de consommation d'eau sera le procédé d'hydroliage. L'eau est utilisée par jet à haute pression afin d'enchevêtrer les fibres de chanvre sur le filet laine-chanvre. L'exploitant a prévu de fonctionner en circuit fermé avec une unité de traitement d'eau permettant de recycler 96 % de l'eau. La consommation d'eau correspond au séchage du produit fini et aux rejets de l'unité de traitement d'eau.

La consommation annuelle en eau potable du site s'élèvera au maximum à environ 60 000 m^3/an, principalement pour le procédé d'hydroliage.

4.3 REJETS AQUEUX

Les eaux usées industrielles seront rejetées avec les eaux sanitaires dans le réseau communal avant d'être dirigées vers la STEP communale de Laroque d'Olmes exploitée par le Syndicat Mixte Départemental Eau Assainissement Ariège (SMDEA). Dans ce cadre-là, une Convention de rejet sera établie avec le SMDEA qui fixera les valeurs limites réglementaires à respecter.

En outre, les concentrations et flux réglementaires associés aux rejets de l'établissement respecteront les dispositions des articles 34 et 35 de l'arrêté du 2 février 1998 relatif au raccordement à une station d'épuration collective.

Les eaux pluviales seront séparées des eaux usées (réseau séparatif). Elles seront dirigées vers un bassin d'orage d'une capacité de 1 050 m^3 équipé en sortie d'une surverse permettant de réguler le débit de fuite à 10 l/s/ha.

4.4 AIR ET ODEURS

Les principales sources et nature des émissions à l'atmosphère sont décrites ci-dessous :

- Rejets des dépoussiéreurs

Les opérations de décortication ainsi que le procédé d'hydroliage seront à l'origine d'émissions de poussières. Ces poussières seront aspirées tout au long du process vers des dépoussiéreurs avec un taux d'efficacité de 95 %. De par la technologie des dépoussiéreurs, les rejets d'air propre seront réalisés à l'intérieur des bâtiments.

- Rejet des installations de combustion

Les installations suivantes seront à l'origine de rejets de gaz de combustion :
séchoir gaz,
chaudière biomasse,
groupe motopompe sprinkler.

Ces équipements, de faible puissance, auront des émissions limitées en NOx, SO_2 et CO.

4.5 DECHETS

Les principaux déchets générés par le site sont :

- Déchets Industriels Banals (876 T/an) ;
- Poussières de chanvre non valorisables (1 971 T/an) ;
- Boues issues du traitement d'eau (271 T/an) ;
- Pierres/terre issues de la décortication du chanvre (505 T/an)

Les poussières de chanvre non valorisables correspondent aux poussières récupérés tout au long du procédé industriel et qui n'ont pas pu être valorisées dans la chaudière biomasse du site.

Ces déchets seront stockés dans des bennes et suivront des filières de traitement agréés.

4.6 NIVEAUX SONORES ET VIBRATIONS

Le site fonctionnera en 3x8h du lundi au vendredi. Les installations les plus bruyantes (lignes de production, dépoussiéreurs, compresseur) seront situées à l'intérieur du bâtiment.

Des mesures de niveaux sonores initiaux ont été réalisées le 23 et 24 septembre 2024.

OCCITANIE GEOTEX réalisera des mesures des niveaux sonores dans l'environnement du site une fois le site mis en exploitation aux mêmes emplacements que les mesures initiales ci-dessus.

Dans le cas où les niveaux sonores réglementaires ne seraient pas respectés, des mesures de réduction seront mises en place.

4.7 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Le site utilisera de l'électricité pour son procédé de production ainsi que du gaz naturel pour le séchoir.

La consommation électrique du site OCCITANIE GEOTEX est estimée au maximum à 13 898 MWh/an. Par ailleurs, le projet prévoit la mise en place d'environ 6 630 m² de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments (1 166 kWc), soit une production d'environ 1 306 MWh/an. La consommation électrique nette peut donc être estimée à 12 592 MWh par an.

La consommation en gaz naturel (utilisé exclusivement pour le séchoir) est estimée au maximum à 7 584 MWh par an.

4.8 CLIMAT

Le projet OCCITANIE GEOTEX sera à l'origine de **0,26 kg CO2e par m² de produit fini** (géotextile naturel), soit **2 600 T CO2e/an**.

Les produits fabriqués (géotextile naturel) ont une empreinte carbone réduite de 77% par rapport à un géotextile synthétique produit à partir d'énergies fossiles, soit 17 376 T CO2e évitées par an.

4.9 TRANSPORTS

Le trafic restera limité au stationnement du personnel du site (40 personnes) et aux livraisons/expéditions (20 camions par jour).

4.10 INCIDENCE DU PROJET SUR LES ESPECES PROTEGEES

A l'échelle de la parcelle, un diagnostic écologique zones humides et un inventaire des espèces faunistiques et floristiques a été effectué dans le cadre du projet. Il a mis en évidence des enjeux forts localisés principalement en bordure du Touyre. Il n'est pas prévu de construction ou travaux au niveau de ces zones.

Les principales incidences du projet sur les espèces protégées concernent la phase travaux (cf. paragraphe ci-après).

En phase d'exploitation, l'impact du projet sur les espèces protégées identifiées sera limité.

On note l'interaction possible des rejets aqueux et atmosphériques du site OCCITANIE GEOTEX sur la ZNIEFF I du Touyre. Toutefois, compte tenu des voies de transferts de pollution dans les eaux, l'air et le sol, des faibles charges polluantes (flux et concentrations) et des mesures mises en place, aucun impact significatif issu des activités de OCCITANIE GEOTEX n'est envisagé sur ces zones d'intérêts écologiques.

4.11 ANALYSE DES EFFETS SUR LA SANTE

La zone d'étude se définit par un cercle de rayon 1 km autour du site. La superficie de la zone d'étude est environ 3 km^2. Au regard des données de la rose des vents, la direction préférentielle des rejets atmosphériques sera le Sud-Est des installations. Il n'y a pas de cible sensible implantée dans cette zone.

- Inventaire des substances et nuisances émises / mode d'émission

Type d'agents potentiellement dangereux	Nature	Forme d'émission	Étape de mise en œuvre	Observations	Risque retenu
Substances chimiques ou substances assimilées	**SO_2, NO_X, CO (gaz de combustion)**	Rejet canalisé émis dans l'atmosphère	Gaz issus du fonctionnement des séchoirs et de la chaudière biomasse	Puissance des installations : 4,6 MW	**OUI**
	Poussières	Rejet canalisé dans les bâtiments	Poussières de chanvre aspirées tout au long du process	Traitement dans des dépoussiéreurs et nettoyage régulier des locaux	NON
	Fluide frigorigène	Néant en fonctionnement normal ou transitoire	Néant	/	/
	COV	Néant en fonctionnement normal ou transitoire	Néant	/	/
	Cu, Cr	Néant en fonctionnement normal ou transitoire	Néant	/	/
Micro-organismes	Légionelles	Néant en fonctionnement normal ou transitoire	Néant	/	/
Agents physiques	Émissions sonores	-	- compresseurs - dépoussiéreurs - extraction de toiture - lignes de production	Respect des valeurs limites	NON
	Chaleur	Néant	/	/	/
	Lumière	Néant	/	/	/
	Rayonnements ionisants	Néant	/	/	/
	Champs électromagnétiques	Néant	/	/	/

- Moyens de maitrise du risque sanitaire potentiel

Le tableau suivant récapitule les différents moyens de maîtrise du risque sanitaire potentiel qui seront mis en œuvre par OCCITANIE GEOTEX.

Type d'agents potentiellement dangereux	Nature	Forme d'émission	Étape de mise en œuvre	Moyens de Maîtrise
Substances chimiques ou substances assimilées	**NO_X, CO, SO_2, (gaz de combustion)**	Rejets canalisés émis dans l'atmosphère	Gaz issus du fonctionnement des installations de combustion (séchoirs et chaudière biomasse)	Maintenance et surveillance des installations
	Poussières de chanvre	Rejets canalisés dans les bâtiments	Poussières issues du process industriel	Système d'épuration des poussières (teneur maximale garantie par le constructeur : 23 mg/Nm^3) Rejets à l'intérieur des locaux Nettoyage régulier des locaux
	Gaz de combustion (NOx, SOx, CO, CO_2, poussières)	Rejet diffus émis dans l'atmosphère	Véhicules et camions transitant sur le site	Véhicules utilisés conformes à la réglementation en matière de rejets atmosphériques
	DCO, DBO, MES, hydrocarbures	Rejets aqueux canalisés	Evacuation des eaux pluviales après passage par séparateurs d'hydrocarbures	Entretien périodique du séparateur d'hydrocarbures pour les eaux pluviales
	DCO, DBO, MES	Rejet des EU industrielles et sanitaires du site	Evacuation des eaux usées industrielles et sanitaires	Eaux traitées dans la STEP de Laroque d'Olmes
Agents physiques	**Émissions sonores**	-	- dépoussiéreurs - chaudière - lignes de production - compresseur	Respect des valeurs limites (mise en place de mesures compensatoires le cas échéant)

4.12 RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU

Le projet OCCITANIE GEOTEX a pour ambition de fabriquer et commercialiser des géotextiles naturels par la transformation de fibres végétales et animales issues de productions agricoles provenant pour partie d'Occitanie. Ce géotextile sera confectionné sur le territoire en partenariat avec des acteurs locaux tels que les sociétés SAGE Automotive et SUPERYARN (Filature de Dreuilhe).

Pour mener à bien ce projet, différents sites d'implantation ont été étudiés. Après réflexion, le projet industriel sera implanté à Laroque d'Olmes sur l'ancien site industriel SAB/SOTAP en cour de démolition : il permet de requalifier un ancien site industriel et ainsi de réduire l'artificialisation des sols.

Il y a un véritable enjeu pour l'avenir industriel du site. En effet, au-delà de la création de 40 emplois, le projet vient renforcer l'activité économique des entreprises associées (SAGE, SUPERYARN) ainsi que les filières amont en lien avec la production agricole.

L'impact social pour le territoire est important : le projet vient requalifier un site et s'inscrit dans l'objectif de réindustrialisation des territoires.

Le projet se justifie également d'un point de vue environnemental. En effet, l'impact environnemental d'un géotextile naturel est bien inférieur comparé à celui d'un géotextile synthétique produit à partir d'énergies fossiles. Par ailleurs, le projet aura les impacts environnementaux positifs suivants :

- Le chanvre est un dépolluant de l'atmosphère : étude à l'appui réalisée par la chambre d'agriculture de l'Aude, et ENSAIA. Aucune utilisation de pesticides dans la culture du chanvre.
- Le chanvre favorise la fertilisation des sols et rotation des cultures.
- Le projet à terme vise 3 000 à 4 000 hectares de plantation de chanvre sur les territoires occitans ou limitrophes (faible emprunte carbone).
- Valorisation de la laine locale (considérée comme un déchet aujourd'hui ou exportée en Asie).
- Cycle vertueux de production avec peu de déchets : valorisation des co-produits du chanvre (isolation, alimentaire).

4.13 MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET IMPACTS PENDANT LA PHASE TRAVAUX

Pour rappel, le terrain sera livré « brut » après démolition des bâtiments existants par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes. La durée des travaux est estimée à 10 à 12 mois (hors aléas climatiques) avec un début des travaux prévu pour juillet 2025 (préparation du chantier).

L'ensemble du chantier nécessaire aux aménagements du site sera soumis aux lois, normes et règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement.

La mise à niveau du site sera nécessaire et induira une consommation de matériaux avec un apport de terre estimé à environ 13 000 m^3 pour la réhausse des bâtiments et des voiries au niveau haut du site (+ 2 m environ).

Si leur qualité le permet, les matériaux excavés pourront être réutilisés comme remblais. Une attention particulière sera apportée à la provenance et à la qualité des matériaux utilisés en remblais. Les déblais seront évacués par voie routière.

Il n'y aura pas de stockage provisoire de matériaux en dehors des emprises strictes du projet.

Les principales mesures de gestion des déchets concernent :
- la mise en œuvre de dispositifs de tri et de collecte sélective des déchets (conteneurs, poubelles, …) répartis sur le chantier,
- le nettoyage permanent du chantier et de ses abords,
- l'élimination des déchets par une filière adaptée, selon leur nature,
- la réduction de la mise en décharge associée à un effort de valorisation et de recyclage des déchets.

Par temps très sec, et pour éviter l'envol de poussières, des arrosages réguliers seront effectués notamment en phase de terrassement.

Les principales mesures vis-à-vis des nuisances sonores concernent :
- l'utilisation d'engins et de matériels conformes aux normes en vigueur,
- les horaires des travaux seront compatibles avec le respect du cadre de vie des riverains. Si certains travaux sur le site même nécessitent d'être conduits en dehors de ces horaires, en fonction de certains impératifs techniques, ils feront alors l'objet d'une information spécifique,
- l'implantation du matériel fixe, si possible, à l'extérieur des zones sensibles,
- d'autres dispositifs de lutte contre le bruit : limitation de vitesse de circulation sur le chantier, capotage du matériel bruyant, …

Les risques impactant directement la vie aquatique sont faibles en raison de l'absence d'intervention sur les berges du Touyre, de la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des eaux de chantier et d'une gestion du risque de pollution accidentelle.

Les principales mesures de maitrise des risques de pollution concernent :
- le personnel intervenant sera formé et sensibilisé aux problématiques environnementales et notamment aux situations d'urgence,
- les installations de chantier seront localisées à l'écart des zones sensibles (berges du Touyre),
- le ravitaillement des engins sera effectué exclusivement au niveau du site industriel sur des surfaces imperméabilisées. Une procédure sera définie et le personnel sensibilisé à ce risque. Par ailleurs du matériel absorbant sera présent sur les lieux de ravitaillement.
- la mise en place d'une gestion des déchets (élaboration d'une procédure de gestion des déchets),
- la présence sur le chantier de moyens d'intervention en cas de déversement d'un produit polluant (élaboration d'une procédure d'organisation et d'intervention en cas de pollution accidentelle),
- la mise au point d'un plan de circulation de chantier excluant le stationnement et l'entretien du matériel, l'approvisionnement et le stockage des carburants et huiles dans les secteurs les plus sensibles (délimitation précise des aires d'évolution des engins et des aires d'entretien des engins),
- le stockage des produits polluants sur des dispositifs assurant une rétention et un confinement hors zone inondable,
- la maintenance préventive du matériel (étanchéité des réservoirs et circuits de carburants, lubrifiants et fluides hydrauliques).
- la présence de kits anti-pollution pré-positionnés aux points sensibles du chantier et/ou installés sur certains engins,
- l'application de moyens curatifs en lien avec la nature de la pollution (confinement, absorption, curage des terres souillées, pompage, …).

La phase de chantier présente des risques vis-à-vis de la biodiversité (dérangement d'espèces, pollution accidentelles, destruction accidentelle d'individus, destruction d'habitats d'espèces animales, …).

La réurbanisation de la friche industrielle SAB à Laroque d'Olmes fait partie intégrante du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes. Le PLUi, en cours d'enquête publique, prévoit les conditions favorables à la réhabilitation de cette friche industrielle spécifiées dans l'axe 3 du PADD (requalification des friches industrielles).

Concernant les autres enjeux identifiés sur le terrain d'implantation du projet (Ripisylve notamment), des mesures d'évitement sont prévues dans la conception du projet.

4.14 CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION

Le site OCCITANIE GEOTEX, en cas de cessation d'exploitation d'une ou plusieurs installation(s) classée(s), retiendra les dispositions suivantes pour la remise en état du site, conformément aux articles R 512-39-1 et suite "Mise à l'arrêt définitif et remise en état", du Code de l'Environnement, partie réglementaire, Livre V, Titre 1er et répondre aux exigences de :

- de sécurisation des installations,
- de prévention des nuisances et pollutions,
- de vérification de l'absence de pollution du sol et de l'eau environnants.